

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 960 promulguant en Cote Française des Somalis

n° 960

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

12 octobre 1951

Numéro JO

n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro

1 novembre 1951

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 13 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 51-1158 du 4 octobre 1951 modifiant le décret n° 50-400 du 21 avril 1950 étendant aux militaires de la Gendarmerie en service dans les territoires et départements d'Outre-Mer le bénéfice des dispositions du décret n° 49-709 du 27 mai 1949 postant création d'une indemnité de risques en faveur des militaires de la Gendarmerie en service dans la métropole et modifiant le décret n° 49-1542 du 1er décembre 1949 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires de l'armée de terre en service dans les territoires et départements d'Outre-Mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, n° le décret n° 51-1158 du 4 octobre 1951 modifiant le décret n° 50-460 du 21 avril 1950 étendant aux militaires de la Gendarmerie en service dans les territoires et départements d'outre-mer le bénéfice des dispositions du décret n° 49-709 du 27 mai 1949 portant création d'une indemnité de risques en faveur des militaires de la Gendarmerie en service dans la métropole et modifiant le décret n° 49-1542 du 1er décembre 1949 déterminant les indemnités diverses, susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires de l'armée de terre en service dans les territoires et départements d'outre-mer.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, public et communiqué partout où , besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.